



Bonsoir pour tout le monde

Par **samar2009**, le **17/09/2008 à 23:37**

merci beaucoup pour votre reponser
oui biensur on as respecte tout ce qu elle demande pour un mariage entre marocainne et francais on as passe la premiere fois un entretien pour le ccm apres on as fais l acte de mariage devant l adoul et apres on as poser la demande de trscription tout et en regle;

Par **citoyenalpha**, le **18/09/2008 à 00:29**

Bonsoir,
Alors pas de problème vous obtiendrez la transcription de l'acte de mariage et par la suite votre visa (2 à 6 mois)
Il vous faut un peu de patience. L'Administration considère que si le mariage est sincère vous serez capable d'attendre. C'est con mais c'est ainsi... On n y peut rien.
Enfin pas de problème vu que vous avez obtenu le CCM vous êtes prioritaire.
Restant à votre disposition.

Par **citoyenalpha**, le **18/09/2008 à 01:13**

[citation]vraiment vous etes tres tres gentil je vous remerci beaucoup pour tout les reponses bonsoirée[/citation]
Bonsoir,
avec plaisir!! bonne "patience" ... et restant à votre disposition